

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00073

PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT GIER - ONDAINE - SAINT-ETIENNE SUD - MISSION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SPL CAP METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 24 février 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59 Nombre de pouvoirs : 8 Nombre de voix : 67

Président de séance : M. Hervé REYNAUD, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Gilles BOUDARD. M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA. CHAMBE, Marc CHASSAUBENE, M. Marc M. Denis M. CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE. M. Charles DALLARA. M. Jordan M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE, M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

RECU EN PREFECTURE

Le 10 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20230302-D202300073I0

Date de mise en ligne : 10 mars 2023

- M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
- M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
- M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
- M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
- M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
- Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT

<u>Membres titulaires absents excusés</u>:

M. Jean-Alain BARRIER, M. Cyrille BONNEFOY, M. André CHARBONNIER, M. Gérard TARDY



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 02 MARS 2023

PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT GIER - ONDAINE - SAINT-ETIENNE SUD - MISSION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SPL CAP METROPOLE

Saint-Etienne Métropole porte le Projet partenarial d'aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne Sud (PPA GOSE) qui a pour objectif d'accélérer la redynamisation de ses vallées industrielles. Le périmètre de ce projet concerne 13 communes de notre territoire.

Il s'agit d'un contrat partenarial rassemblant l'Etat, l'EPORA, la Banque des territoires et les 13 communes concernées.

Il est organisé et mis en œuvre autour de 3 blocs : le pilotage et la mise en œuvre, des approfondissements thématiques, et les opérations d'aménagement.

Une première phase, qui a permis de définir le projet d'aménagement, a été conduite entre 2020 et 2021. Elle a notamment abouti à la réalisation d'un plan guide et de son programme d'actions qui déclinent les thématiques structurantes et les actions transversales à mettre en œuvre sur l'ensemble du périmètre, et précisent les interventions territoriales autour de 27 secteurs prioritaires et des actions opérationnelles.

Un avenant n°1 au contrat du PPA GOSE a été validé en 2022 et porte sur 2 objets :

- la signature du contrat par les 13 communes concernées,
- la validation du programme d'actions et des participations financières, notamment de l'Etat pour 2022.

Un avenant n°2 au contrat de PPA doit être signé en 2023 avec un programme d'actions et une maquette financière dédiée pour la période 2023-2026.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SPL Cap Métropole lors de la première phase du contrat du PPA GOSE en 2020-2021.

Dans la continuité de cette mission et pour accompagner les partenaires dans la mise en œuvre du PPA GOSE, une deuxième mission a été confiée à la SPL Cap Métropole en 2022 avec pour objets :

- l'accompagnement au pilotage, à l'animation du projet et des instances partenariales et à la structuration d'outils de pilotage dont la démarche d'évaluation,
- la participation, le suivi, la préparation et l'animation des ateliers thématiques prévus au programme 2022 (incluant le premier trimestre 2023),
- l'appui à la déclinaison du plan guide par le suivi d'études urbaines sur certains secteurs prioritaires et la réalisation d'études techniques.

Cette deuxième mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été conclue pour une durée de 12 mois et s'élève à 89 300 € HT, dont 50 % sont financés par l'Etat dans le cadre du PPA.

Avenant au deuxième contrat d'AMO:

Afin de s'adapter à la mise en œuvre et aux priorités du PPA GOSE sur le premier trimestre 2023 (deuxième phase de la mission) et répondre aux besoins de la collectivité en termes d'accompagnement, la répartition des jours affectés aux différentes parties de la mission est revue.

1/ Appui et accompagnement au pilotage du PPA

- « Etablissement et animation outils de suivi » : augmentation de 2 250 € HT soit un total de 17 250 € HT en lieu et place des 15 000 € HT initiaux.

2/ Suivi des ateliers et approfondissements thématiques

- « Outil de requalification du parc privé » : augmentation de 3 800 € HT soit un total de 12 800 € HT en lieu et place des 9 000 € HT,
- « Stratégie Friches » : réduction de 1500 € HT soit un total de 7 500 € HT au lieu de 9 000 € HT.

3/ Déclinaison pré-opérationnelle avec accompagnement sur secteurs spécifiques

- Accompagnements sur secteurs spécifiques : augmentation de 4 500 € HT soit un total de 18 000 € HT au lieu de 13 500 € HT,
- « Suivi des opérations sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole » : augmentation de 750 € HT soit un total de 6 750 € HT en lieu et place des 6 000 € HT prévus initialement,
- Suppression du bloc 3 c/: réduction de 9 800 € HT (pas de besoin d'études techniques à ce stade).

Le montant global de la mission reste inchangé soit 89 300 € HT.

L'avenant sera annexé à l'original du contrat pour valoir ajustement des répartitions de la mission.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>approuve l'avenant au contrat d'AMO délibéré le 29 avril 2022 avec la SPL Cap</u> Métropole pour la mise en place du PPA ;
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant ;</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée à l'opération n°449 du budget DCAF</u> de l'exercice 2023 ;
- <u>les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 du budget DCAF de l'exercice 2023.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,

La Secrétaire de Séance,

Siham LABICH 4^{ème} Vice-Présidente Le Premier Vice-Président,

√Hervé REYNAUĎ